

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Français]***LA CONSTITUTION**

ON DEMANDE SI LE RAPATRIEMENT AMENDERA LA CONSTITUTION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je peux peut-être, au nom de tous les résidents de l'Alberta, dire merci beaucoup à la Chambre des communes pour les bons vœux exprimés aujourd'hui à la Chambre.

[Traduction]

Madame le Président, je voudrais poser certaines questions au premier ministre sur des problèmes au sujet desquels je suppose qu'il a demandé conseil, notamment aux légistes de la Couronne. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement estime que le rapatriement de la constitution est une modification à la constitution.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas demandé l'avis des légistes de la Couronne à ce sujet, mais je le ferai volontier.

M. Clark: Madame le Président, j'espère que le premier ministre fera part à la Chambre de l'opinion de ces légistes, car elle sera sûrement très intéressante. Le gouvernement estime-t-il que le jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 21 décembre dernier à l'égard de l'ancien bill C-20 influe d'une façon quelconque sur la capacité du Parlement d'agir unilatéralement en ce qui a trait au rapatriement?

M. Trudeau: Madame le Président, je me demande s'il s'agit du bill C-20 ou du bill C-60.

M. Clark: Je m'excuse, je veux parler du bill C-60.

M. Trudeau: S'il s'agit du bill C-60, le chef de l'opposition aurait-il l'obligeance de poser à nouveau sa question?

M. Clark: Je m'excuse, madame le Président de mon erreur; c'est le bill C-60. J'ai demandé si, de l'avis du gouvernement, le jugement par la Cour suprême du Canada en décembre dernier influe d'une façon quelconque sur la capacité du Parlement d'agir unilatéralement en ce qui a trait au rapatriement?

M. Trudeau: Madame le Président, je peux demander l'avis des légistes de la Couronne à ce sujet, mais le chef de l'opposition se souviendra que le jugement portait sur une initiative du gouvernement fédéral à l'égard du Sénat. Je ne me souviens nullement qu'il y était question de rapatriement.

● (1420)

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada accepte toujours la proposition énoncée dans le Livre blanc publié par le ministre de la Justice d'alors, le regretté Guy Favreau, et dont voici un passage:

... que le Parlement canadien ne demandera pas qu'on apporte un amendement susceptible de modifier directement les relations fédérales-provinciales sans consultation et accord préalables des provinces.

M. Trudeau: Madame le Président, ce document a près de 20 ans, et je ne sais pas très bien de quel contexte s'insérerait cette phrase.

LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM SUR LE RAPATRIEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Pour beaucoup d'entre nous, la réforme constitutionnelle est un sujet empreint souvent d'objectivité et ils trouvent inquiétants les propos provocants qu'a tenus le premier ministre dans son discours devant les libéraux assemblés en congrès à Winnipeg. Je veux parler de propos de ce genre:

... je me réjouis de vous voir d'humeur combative ...

Également:

... voilà pourquoi il vous appartient, à vous le peuple, de décider si ce projet doit se réaliser. Passons donc à l'action!

Étant donné ces propos qu'il a tenus devant les délégués au congrès et d'autres qu'ont tenus certains membres de son cabinet, le premier ministre songe-t-il à déclencher un référendum national sur le rapatriement de la constitution dans l'éventualité où les premiers ministres lors de la conférence en septembre prochain ne parviendraient pas à s'entendre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il y a quelques semaines, à la Chambre, j'ai déjà répondu à la question; je n'envisage pas de référendum national. Quant à la déclaration que le député a citée, je crois qu'elle est valable et que le peuple est bien la source de toute autorité au Canada. En dernier ressort, il devra exercer sa souveraineté si les gouvernements s'en montrent incapables.

M. Nielsen: Que ce serait bien si vous y croyiez.

M. Trudeau: Pas vous?

M. Epp: Madame le Président, le démenti du premier ministre laisse quand même planer un doute grave sur sa position à laquelle il a fait allusion, et sur la ligne de conduite qu'il adoptera à ce sujet après la conférence de septembre. Le premier ministre a-t-il demandé à l'un de ses collaborateurs ou même à l'un de ses ministres, de préparer un projet de loi sur un référendum national qui porterait sur le rapatriement de la constitution?

M. Trudeau: Madame le Président, je n'ai pas donné pareilles directives. J'ai rappelé à quelques-uns de mes collègues qu'il y a plus d'un an j'avais émis l'idée que si, après des années d'efforts, les provinces et le gouvernement fédéral n'arrivaient toujours pas à s'entendre sur le rapatriement de la constitution, il y aurait peut-être lieu de songer à un référendum.